

SECTEUR PROFESSIONNEL : Personnel des parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public
SECTEUR GEOGRAPHIQUE : national
OBJET : Avenant n°33 du 8 mars 2022

CATEGORIE DE TEXTE : convention collective nationale
DATE DE LA CONVENTION : 24 janvier 2012
ETENDUE PAR ARRETE DU : 29 novembre 2012
PUBLIE AU JOURNAL OFFICIEL DU : 11 décembre 2012
INTITULE : Avenant n°33 du 8 mars 2022

IDCC : 7017
NOR :

Entre :

L'AFdPZ,

D'une part,

et

La CFTC-AGRI ;

La FGA-CFDT ;

La FGTA FO ;

La FNAF CGT ;

Le SNCEA CFE-CGC, *Dominique LAUDILLAY*

D'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

SP
1
SP

Article 1

L'annexe I de la convention collective est modifiée comme suit à compter du 1^{er} avril 2022 :

« Annexe 1 : Salaires

Personnel hors encadrement :

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
100	10,57 €	1 603,12 €
110	10,79 €	1 636,48 €
120	10,96 €	1 662,27 €
140	11,14 €	1 689,57 €
160	11,30 €	1 713,83 €
175	12,23 €	1 854,88 €

Agent de maîtrise :

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
225	13,18 €	1 998,97 €

Personnel d'encadrement :

Groupe	Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel
IV	250	13,64 €	2 068,73 €
III	300	14,61 €	2 215,85 €
II	350	15,56 €	2 359,93 €
I	400	16,51 €	2 504,02 €

Article 2

Handwritten notes:
JMC
SP
PM
2

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022.

Les dispositions du présent avenant sont applicables de façon indifférenciée à l'ensemble des entreprises relevant de la branche. Elles concernent donc de façon identique les entreprises de moins de cinquante (50) salariés et de cinquante (50) salariés et plus, afin de garantir à l'ensemble des salariés de la branche une couverture uniforme dont les garanties ont tenu compte lors de leur définition de la structure et de la taille des entreprises de la branche .

Il fera l'objet des formalités de dépôt et de publicité conformes aux dispositions des articles L.2231-6 et D 2231-2 et suivants du code du travail.

Fait à Saint Aignan, le 8 mars 2022

P/ L'Association Française des Parcs Zoologiques

(AFdPZ)

Sophie Debrd



P/ La Fédération générale de l'agriculture,

FGA-CFDT



PIAT Michaël

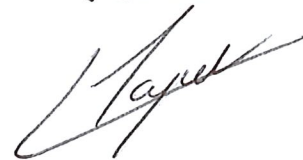
P/ La Fédération CFTC de l'agriculture (CFTC-AGRI)

Chivoret Jean



P/ La Fédération générale des travailleurs de l'agriculture, de l'alimentation et des secteurs connexes (FGTA) FO

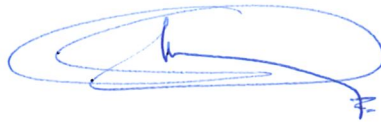
MR SAEYVOOT Pascal



P/ La Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF) CGT

P/ Le Syndicat national des cadres d'entreprises
agricoles (SNCEA) CFE-CGC

D. LAUQUAY



SLC

SP

4

ADP